

RÈGLEMENT DU PRIX PIERRE NOTHOMB 2021

1. Ce concours est organisé par la Fondation Pierre Nothomb ASBL, située à Habay-la-Neuve, avec l'appui de l'Académie royale luxembourgeoise et de la Province de Luxembourg. Il est ouvert à tous les écrivains de langue française, quels que soient leur âge, leur nationalité et leur résidence.
2. La participation à ce concours est libre et gratuite.
3. La forme-thème retenue pour ce concours est l'écriture d'un **conte original** en prose devant impérativement inclure l'extrait suivant :
« La première fête fut un bal d'aurore. Et ce fut certes, parmi tant d'autres, la plus charmante invention de l'enchanteresse. »
4. Il ne sera admis qu'une participation par candidat. Le texte doit être inédit et compter au maximum 7.000 caractères espaces compris. Il sera présenté sous format Word avec interligne 1.5, police de caractère Times New Roman 12 et paginé.
5. Le concurrent enverra son texte en format Word par courriel à l'adresse : fondation.pierrenothomb@gmail.com. Dans le même envoi, le concurrent joindra un autre document en format Word contenant son nom et prénom, sa date de naissance, son adresse, un numéro de téléphone et son adresse électronique.
6. Le courriel contenant le texte et la fiche d'identification doit parvenir au plus tard le **6 août 2021 à 12h**. Toute candidature réceptionnée après ce délai ne sera pas prise en compte.
7. Chaque candidature est soumise de manière anonymisée à l'ensemble des jurés. La délibération finale du jury est prévue au mois d'août 2021. Les décisions du jury seront sans appel.
8. Une récompense de 400 € sera octroyée à l'auteur du conte qui sera jugé le meilleur par le jury. Le jury se réserve la possibilité de décerner un deuxième et un troisième prix qui recevront chacun une récompense de 100 €. D'autres textes peuvent également être distingués dans le cadre d'une publication.
9. Du fait de sa participation au concours, le candidat accepte le présent règlement. Les textes lauréats et les textes remarquables seront édités dans un livret, dont chaque auteur de texte publié se verra remettre un lot d'exemplaires. Le candidat accepte de céder son texte pour édition et en autorise par ailleurs la possibilité de déclamation. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus en envoyant un courrier électronique au secrétaire du jury à l'adresse : fondation.pierrenothomb@gmail.com
10. Le jury est placé sous la présidence d'honneur d'Amélie Nothomb, arrière-petite-fille de Pierre Nothomb, et rassemble Louis Mores (secrétaire du jury), le metteur en scène Jacques Herbet et Edmée Garant de la Fondation Pierre Nothomb, les écrivains Armel Job, Jean-Pierre Echterbille, Paul Mathieu et Claude Raucy, et Alicia Morette représentant la Province de Luxembourg (via la Bibliothèque Provinciale et son Service du Livre Luxembourgeois).
11. Les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés souverainement par le jury.